

L'État et les minorités de Jean Lafontant (dir.) (Saint-Boniface, Éditions du Blé / Presses universitaires de Saint-Boniface, 1993, 272 p.)

Marcel Martel

Number 5, 1995

Traditions orales d'Amérique française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004538ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004538ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martel, M. (1995). Review of [*L'État et les minorités* de Jean Lafontant (dir.) (Saint-Boniface, Éditions du Blé / Presses universitaires de Saint-Boniface, 1993, 272 p.)]. *Francophonies d'Amérique*, (5), 131–133.
<https://doi.org/10.7202/1004538ar>

L'ÉTAT ET LES MINORITÉS

de JEAN LAFONTANT (dir.)

(Saint-Boniface, Éditions du Blé / Presses universitaires
de Saint-Boniface, 1993, 272 p.)

Marcel Martel

Université York (Toronto)

Cet ouvrage réunit quatorze textes de la trentaine de conférences présentées au colloque multidisciplinaire sur l'État et les minorités tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface en novembre 1992. Dès la page couverture, le titre intrigue le lecteur. De quel État et de quelles minorités s'agit-il? Répondons d'abord à la deuxième interrogation. Plusieurs des textes de ce volume portent principalement sur deux communautés minoritaires au Canada: sept sont consacrés aux groupes minoritaires francophones et deux aux Amérindiens. Quant à l'État, Jean Lafontant précise dans sa présentation de la problématique générale du colloque — et de ce recueil — qu'il s'agit de « l'incidence de l'État dans la formation et le développement des groupes de revendication (mouvements, "communautés", minorités, clientèles, de quelque nom qu'on veuille les appeler)... » (p. IX).

L'actualité du moment domine les propos des conférenciers, ce qui agace toujours le lecteur lorsque la publication du volume survient quelques mois après l'événement. Le colloque se déroule quelques jours après le rejet des propositions constitutionnelles de l'entente de Charlottetown par la population canadienne. Au lendemain de cet échec, plusieurs auteurs ne peuvent demeurer silencieux.

Cette actualité constitutionnelle ramène à l'ordre du jour le problème de la réponse du fédéralisme canadien aux demandes québécoises, aux revendications des groupes minoritaires de langue officielle et à celles des Amérindiens. L'opposition entre les droits collectifs et les droits individuels condamne ces pourparlers à un cul-de-sac. Dans son texte, J. Yvon Thériault ne peut s'empêcher de commenter quelques-uns des passages de la conférence de l'ancien premier ministre Trudeau, prononcée au désormais célèbre restaurant *La Maison du Egg Roll* de Montréal, sur les dangers de la reconnaissance juridique des droits collectifs dans la Constitution. Il juge que les droits collectifs des Amérindiens et des Québécois francophones « sont inhérents à l'univers de la démocratie libérale, et la logique des droits vivifie l'appartenance à un monde commun particulier » (p. 24). Par contre, Thériault reconnaît que le libellé de l'entente de 1992 à ce chapitre était maladroit. Dans ces circonstances, quelles sont, pour reprendre le questionnement de Robert

Vandycke, les solutions « politiques et juridiques adaptées à la diversité des situations minoritaires » (p. 81) au Canada ? En somme, comment se sortir de ce cul-de-sac ? Pour Jean A. Laponce, la réponse se loge à l'enseigne du fédéralisme asymétrique : un mélange de fédéralisme territorial dont bénéficieraient les francophones québécois et certaines communautés amérindiennes concentrées dans un territoire donné, et de fédéralisme personnel au profit des communautés francophones minoritaires et autres groupes amérindiens. Dans la même lignée, Vandycke opte en faveur de l'asymétrie dans la reconnaissance des droits de chacune des nombreuses communautés minoritaires présentes au pays : les Anglo-Québécois, les Franco-Québécois, les Acadiens et les autres francophones du reste du pays. Cette proposition s'explique par la diversité des situations de ces groupes minoritaires. Pierre Foucher privilégie aussi l'asymétrie. Il la retient devant l'incapacité à réconcilier les revendications des communautés minoritaires en faveur de la protection de leurs droits collectifs par l'État fédéral et les demandes du Québec pour l'exercice d'une plus grande autonomie. La solution de l'asymétrie de ces auteurs a toutefois du plomb dans l'aile. Les rejets successifs des ententes du lac Meech et de Charlottetown témoignent de l'attachement des Canadiens aux concepts de l'égalité entre tous les citoyens et toutes les provinces.

Depuis une décennie, la question amérindienne est devenue un enjeu majeur dans le jeu constitutionnel canadien. Le texte de Jean-Jacques Simard pose un jugement sans équivoque sur l'action de l'État fédéral à l'égard des nations amérindiennes. Cet État poursuit un processus de réduction envers les Amérindiens (perte de leurs terres, développement d'une dépendance économique et politique vis-à-vis de l'État, etc.), amorcé sous le régime français. Ce régime conduit les Amérindiens en dehors de « l'espace-temps » et en marge de la société blanche. Le *leadership* amérindien et les champions de la cause autochtone ne trouvent pas grâce chez Simard. Le mythe du bon sauvage, un construit « de l'envers absolu de l'homme moderne » (p. 177), est plus d'actualité que jamais. Les défenseurs de la cause amérindienne l'ont adapté à l'air du temps avec les mouvements environnementaux et de quête de spiritualité. Ces militants de la cause amérindienne, qui bénéficient de la complicité des *leaders* des communautés mises en cause, ne cherchent qu'à maintenir les Amérindiens dans leur état de réduction. Il y a toutefois des changements à l'horizon. Simard interprète les conflits au sein des communautés amérindiennes comme des signes de leur « entrée dans la modernité » et de contestation « du régime des réductions » (p. 182).

La problématique des rapports de l'État fédéral et des groupes minoritaires fournit l'occasion à quelques auteurs de s'interroger sur les objectifs de la politique du multiculturalisme. Deux textes de ce recueil permettent aux opposants de fourbir leurs armes. D'abord celui de Fernand Girard, qui insiste sur le fait que le multiculturalisme a « peut-être été créé de toutes pièces par des politiciens et certaines élites intellectuelles » (p. 96). L'auteur prétend que ce concept pourrait être une forme « subtile de purification »

ethnique : « la société dominante ferait croire à l'existence vivace de minorités alors même qu'elle les assimile, pour ainsi dire, *de l'intérieur* » (p. 105). Autre son de cloche, celui d'Amaryll Chanady. L'auteur présente les contradictions du multiculturalisme. D'une part, l'État promeut un idéal de tolérance qui interpelle la population canadienne. D'autre part, la réalité quotidienne de l'immigrant diffère de cette idéalisation. Le nouveau venu en terre canadienne expérimente l'intolérance et la marginalisation.

Cette question des rapports de l'État fédéral et des minorités touche une corde sensible chez les groupes minoritaires francophones, car elle a été longtemps analysée sous l'angle de la dépendance financière vis-à-vis du gouvernement central. La situation financière des organisations des communautés minoritaires n'est pas étrangère à leur capacité d'occuper l'espace politique. À ce sujet, l'article de Gratien Allaire analyse les sources de financement du pilier du réseau institutionnel francophone de la Saskatchewan : l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC). Cet organisme était largement financé par l'Église et les contributions populaires, dont certaines venaient du Québec bien que les données sur la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal soient insuffisantes, comme le signale l'auteur. L'ACFC bénéficie de l'appui monétaire de l'État fédéral à la toute fin des années 60. Il serait pourtant indispensable d'analyser les causes et les circonstances de cet interventionnisme fédéral auprès des communautés minoritaires, car la présentation du rôle du gouvernement fédéral par Hubert Guindon requiert un traitement plus nuancé. Ce dernier affirme que ces communautés sont tombées « dans la souricière que leur a tendue le régime de Trudeau, celle des subventions aux "minorités officielles" » (p. 270). Nos recherches sur l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) rejoignent les observations de Daniel Salvat sur la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique (FCFCB), à propos des difficultés financières de ces deux organisations pendant la décennie 1960-1970. Dans le cas de l'ACFEO, faute d'avoir pu convaincre le gouvernement québécois de l'ampleur de sa crise financière, et même encouragé par celui-ci, l'organisme accepte les subventions du gouvernement fédéral.

Au terme de la lecture, ce recueil nous laisse un quasi-instantané de la réflexion d'universitaires sur la problématique des rapports entre l'État et les groupes minoritaires dans une conjoncture politique déterminée : celle des tentatives d'accommodement du fédéralisme aux revendications québécoises et amérindiennes après cinq années de discussions constitutionnelles. L'échec de ces pourparlers maintient cette réflexion à l'ordre du jour.